

26-07-07- Administration Générale – Administration Générale

Désignation des représentants au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de Saint-Etienne Métropole

Monsieur le Maire expose :

Pour faire suite aux élections municipales de cette année, les communes de Saint-Etienne Métropole doivent désigner leurs représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Saint-Etienne Métropole. Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges nettes liées aux transferts de compétences entre les communes et la Métropole. Un rapport est ensuite rédigé et soumis à l'approbation des communes membres.

Monsieur le Maire explique que cette commission, est composée d'au moins un représentant de chaque commune concernée choisi parmi les membres des Conseils Municipaux.

Je vous demande de bien vouloir désigner pour siéger au sein de la CLECT un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Cédric SPERANDIO, représentant titulaire et Monsieur Jean-Baptiste LAURENDON, représentant suppléant, pour siéger au sein de la CLECT de Saint-Etienne Métropole. Les élus ont déclaré accepter leur mission.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 2 juillet 2026**

**Le Maire,
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 1^{er} juillet 2026

26-07-07- Administration Générale – Administration Générale

Désignation des représentants au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de Saint-Etienne Métropole

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 27 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - PICON VAZILLE Catherine - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :

MM. PERRIN Pierre - ROBILLARD Clément

Avait donné procuration :

M. PERRIN à M. CHEYSSAC
M. ROBILLARD à M. GOYET

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :